



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023 331

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**LIEN AVEC LES UNIVERSITES, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES
D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**ETUDE DE CIRCULATION A LA ZONE INDUSTRIELLE DE RUITZ - ATTRIBUTION ET
SIGNATURE D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, dans le cadre du projet d'extension de la Zone Industrielle de Ruitz, doit réaliser une étude de circulation afin d'évaluer avec précision l'impact de ce projet sur le réseau de circulation existant,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation en application des dispositions de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique et qu'après analyse des offres, la proposition de la société RP INGENIERIE, ayant son siège social à Lys-lez-Lannoy (59390), 28 rue du Général Leclercq, en groupement avec la société MOBILIS SERVICES, ayant son siège social à Valenciennes (59300), 5 rue Gustave Crauk, Résidence La Dodenne, apparaît économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 8 700 € HT et pour une durée fixée de la date de notification du marché à la décision d'admission des prestations,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la réalisation d'une étude de circulation à la Zone Industrielle de Ruitz avec la société RP INGENIERIE, ayant son siège social à Lys-lez-Lannoy (59390), 28 rue du Général Leclercq, en groupement avec la société MOBILIS SERVICES, ayant son siège social à Valenciennes (59300), 5 rue Gustave Crauk, Résidence La Dodenne, pour un montant de 8 700 € HT et pour une durée fixée de la date de notification du marché à la décision d'admission des prestations,

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...1.0.MAI 2023

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **15 MAI 2023**

Et de la publication le : **15 MAI 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel